



Baccalauréat en enseignement professionnel

RENSEIGNEMENTS

Cheminement au secondaire

819 821-8000, poste 62422 (téléphone)

819 821-7121 (télécopieur)

beps@USherbrooke.ca (adresse électronique)

Cheminement au collégial

819 821-8000, poste 63943 (téléphone)

1 800 267-8337, poste 63943 (numéro sans frais)

819 821-8055 (télécopieur)

performa@USherbrooke.ca (adresse électronique)

RESPONSABILITÉ : Département de pédagogie et Secteur PERFORMA, Faculté d'éducation

LIEUX DE FORMATION ET TRIMESTRES D'ADMISSION

Sherbrooke et Longueuil : admission aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été

GRADE : Bachelière ou bachelier en éducation, B. Éd.

Le baccalauréat en enseignement professionnel comporte deux cheminements :

- cheminement au secondaire;
- cheminement au collégial.

CHEMINEMENT AU SECONDAIRE

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de réaliser son insertion professionnelle en milieu scolaire dans des conditions favorables d'accompagnement et d'intégration;
- d'acquérir les connaissances fondamentales reliées aux compétences en enseignement et de les mettre en œuvre au cours de la formation pratique et plus particulièrement :
 - la conception et la planification des situations d'apprentissage;
 - le pilotage, la mise en œuvre et l'application des situations d'apprentissage;
 - l'évaluation des apprentissages et des enseignements;
- d'élaborer son projet personnel de formation en vue d'identifier, de choisir et de valider ses propres options de formation en fonction de ses besoins;
- d'élaborer un portfolio de ses compétences disciplinaires en vue d'en faire émerger les forces et les faiblesses;
- de s'engager dans un processus de formation disciplinaire;
- de s'engager dans un processus de perfectionnement professionnel qui intègre à la fois les dimensions disciplinaires et les dimensions reliées à la profession enseignante;
- d'établir le bilan de sa formation en regard des compétences attendues en enseignement professionnel;
- de se doter d'un projet de développement de carrière en fonction de son bilan.

L'atteinte de ces objectifs permettra le développement des douze compétences professionnelles de la profession enseignante définies dans le document *La formation à l'enseignement professionnel* (MEQ, 2001) et le développement de la compétence disciplinaire propre à chaque spécialité.

ADMISSION

Condition générale

Condition générale d'admission aux programmes de 1^{er} cycle de l'Université (cf. *Règlement des études* et *Règlement complémentaire* du programme)

Conditions particulières

Posséder une formation professionnelle (DEP), technique (DEC), universitaire (bac) ou son équivalent. Posséder une expérience pertinente en entreprise ou en enseignement du métier, en lien direct avec le programme enseigné, et d'au moins deux ans (3000 heures), attestée par d'anciens employeurs ou l'employeur actuel.

Exigence d'admission

Les personnes qui ne sont pas à l'emploi d'un établissement de l'ordre d'enseignement secondaire en formation professionnelle et qui souhaitent être admises sur la base d'un DEP devront se présenter à une entrevue d'admission.

Exigences particulières pour la poursuite du programme

Pour les étudiantes et étudiants œuvrant ou souhaitant œuvrer dans une commission scolaire francophone et qui ne détiennent pas un brevet d'enseignement, avoir satisfait à l'exigence particulière de la Faculté d'éducation concernant la maîtrise de la langue française.

Pour les étudiantes et étudiants œuvrant ou souhaitant œuvrer dans une commission scolaire anglophone et qui ne détiennent pas un brevet d'enseignement, avoir satisfait à l'exigence particulière de la Faculté d'éducation concernant la maîtrise de la langue anglaise.

RÉGIMES DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps partiel

CRÉDITS EXIGÉS : 120

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport délivrera, sur recommandation de l'Université, un brevet d'enseignement aux diplômées et diplômés qui y ont droit. Pour obtenir le brevet d'enseignement, les finissantes et finissants auront à remplir le formulaire *Demande d'autorisation d'enseigner*.

De plus, les dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires obligent toute personne demandant une autorisation d'enseigner ou son renouvellement à joindre à sa demande une déclaration relative à ses antécédents judiciaires. Pour obtenir le brevet d'enseignement, les finissantes et finissants auront à remplir le formulaire *Déclaration relative aux antécédents judiciaires*.

Pour plus d'information, les personnes peuvent consulter le site Internet du Ministère à l'adresse : www.mels.gouv.qc.ca/dftps sous l'onglet « Autorisation d'enseigner ».

PROFIL DES ÉTUDES

Note : Les phases I à III sont séquentielles. Les phases IV et V sont concomitantes et la phase VI termine le programme.

PHASE I : Insertion professionnelle (10 crédits)

Activités pédagogiques obligatoires (10 crédits)

Code	Description	CR
IFP 100	Accueil et intégration	1
IFP 101	Introduction à la profession enseignante	3
IFP 102	Planification en formation professionnelle	3
IFP 103	Intervention en formation professionnelle	3

PHASE II : Connaissances fondamentales reliées aux compétences attendues (22 crédits)

Activités pédagogiques obligatoires (22 crédits)

Code	Description	CR
CFC 200	Bilan et transition	1
CFC 201	Conception et planification des situations d'apprentissage I	5
CFC 202	Conception et planification des situations d'apprentissage II	2
CFC 203	Pilotage et mise en œuvre des situations d'apprentissage I	5
CFC 204	Pilotage et mise en œuvre des situations d'apprentissage II	2
CFC 205	Évaluation des apprentissages et des enseignements I	5
CFC 206	Évaluation des apprentissages et des enseignements II	2

PHASE III : Bilan des compétences et élaboration du projet personnel de formation (9 crédits)

Activités pédagogiques obligatoires (9 crédits)

Code	Description	CR
BEP 301	Identification des besoins de perfectionnement professionnel	3
BEP 302	Méthodologie de projet	3
BEP 303	Portfolio et reconnaissance des acquis	3

PHASE IV : Formation disciplinaire (27 crédits)

Activités pédagogiques obligatoires (27 crédits)

FDP 401 à 408	Formation disciplinaire I à VIII	CR
FDP 409	Formation disciplinaire IX	3 ch.
FDP 410	Formation disciplinaire X	2
		1

PHASE V : Perfectionnement professionnel (49 crédits)

Activités pédagogiques obligatoires (6 crédits)

FPE 501	Formation pratique à l'enseignement I	CR
FPE 502	Formation pratique à l'enseignement II	3
		3

Activités pédagogiques à option (43 crédits)

Choisies parmi les activités suivantes :

PLE 515 à 517	Perfectionnement en langue d'enseignement I à III	CR
PPC 501 à 530	Perfectionnement professionnel collectif I à XXX	3 ch.
PPI 501 à 520	Perfectionnement professionnel individuel I à XX	3 ch.
PPI 521	Perfectionnement professionnel individuel XXI	1
PPI 522	Perfectionnement professionnel individuel XXII	2

PHASE VI : Bilan et prospective (3 crédits)

Activité pédagogique obligatoire (3 crédits)

FIN 601	Bilan et prospective	CR
		3

CHEMINEMENT AU COLLÉGIAL

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances supplémentaires dans sa discipline ou son champ d'enseignement;
- d'acquérir une formation en psychopédagogie et en didactique la ou le rendant apte à transmettre efficacement ses connaissances;
- de se familiariser à de nouveaux moyens d'enseignement favorisant l'utilisation d'approches pédagogiques innovatrices;
- de développer les habiletés requises pour la solution des problèmes rencontrés dans sa pratique professionnelle;
- de maîtriser sa démarche d'apprentissage afin d'assurer elle-même ou lui-même la mise à jour constante de ses connaissances en regard de l'évolution de sa discipline ou de son champ d'enseignement.

ADMISSION

Condition générale

Condition générale d'admission aux programmes de 1^{er} cycle de l'Université (cf. *Règlement des études* et Règlement complémentaire du programme)

Conditions particulières

- Être à l'emploi d'un collège associé à l'Université par l'entremise du réseau PERFORMA.
- Fournir une attestation du collège assurant la disponibilité nécessaire à sa participation aux activités pédagogiques du programme.

L'Université peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il ait complété le certificat de perfectionnement en enseignement ou l'équivalent avant d'être admis au programme de baccalauréat en enseignement professionnel.

RÉGIMES DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps partiel

CRÉDITS EXIGÉS : 90

PROFIL DES ÉTUDES

BLOC 1 : Formation psychopédagogique (30 crédits)

Ce bloc regroupe les activités pédagogiques du certificat de perfectionnement en enseignement (C.P.E.).

BLOC 2 : Perfectionnement professionnel (45 à 51 crédits)

Activité pédagogique obligatoire (3 crédits)

BEP 100	Identification des besoins de perfectionnement professionnel	CR
		3

Activités pédagogiques à option (42 à 48 crédits)

Choisies parmi les activités reliées à son champ d'enseignement.

Ces activités pédagogiques de perfectionnement professionnel dans le champ de spécialisation peuvent se regrouper en trois catégories : les sciences fondamentales, les techniques, les stages en entreprise ou en institution.

Ces activités pédagogiques sont de trois types : des activités collectives analogues aux cours traditionnels, des activités individuelles de perfectionnement, des stages en entreprise ou en institution.

Ces trois types d'activités éducatives sont requis pour l'opérationnalisation d'un programme sur mesure comme se doit de l'être le baccalauréat en enseignement professionnel (réponse aux besoins réels des maîtres en perfectionnement).

BLOC 3 : Formation complémentaire (9 à 15 crédits)

Activités pédagogiques au choix (9 à 15 crédits)

Ce bloc regroupe les activités de perfectionnement dans le domaine de la culture personnelle. Au moment de l'identification de ses besoins, l'étudiante-maître ou l'étudiant-maître fait le choix des activités qui lui conviennent. Ces activités peuvent faire partie des banques d'activités déjà existantes à l'Université ou encore être élaborées en fonction des besoins.

Description des activités pédagogiques

BEP

BEP 100 3 cr.

Identification des besoins de perfectionnement professionnel

Objectif : réaliser une première planification d'ensemble du cheminement dans le programme.

Contenu : identification des besoins de perfectionnement professionnel et planification du programme de formation.

BEP 301 3 cr.

Identification des besoins de perfectionnement professionnel

Objectif : réaliser une planification d'ensemble du cheminement dans le programme en fonction de ses acquis antérieurs et des compétences attendues.

Contenu : identification des besoins de perfectionnement professionnel et planification de son programme de formation.

BEP 302 3 cr.

Méthodologie de projet

Objectif : maîtriser les méthodologies spécifiques d'élaboration de projet de perfectionnement individuel et collectif et de formation pratique à l'enseignement.

Contenu : méthodologie d'élaboration d'un projet pour une activité collective de perfectionnement professionnel et planification d'un premier projet. Méthodologie d'élaboration d'un projet pour une activité individuelle de perfectionnement professionnel et planification d'un premier projet. Méthodologie d'élaboration d'un projet pour une activité de formation pratique à l'enseignement et planification d'un premier projet.

BEP 303 3 cr.

Portfolio et reconnaissance des acquis

Objectif : préparer un dossier de demande de reconnaissance des acquis disciplinaires liés au métier ou à la profession appropriée.

Contenu : notions de métier, de profession, de compétence, de portfolio et d'acquis disciplinaires. Analyse de ses expériences de travail et description des compétences pertinentes à la reconnaissance des acquis. Recherche de sens de la démarche dans une perspective de formation à l'enseignement.

CFC

CFC 200 1 cr.

Bilan et transition

Objectifs : effectuer un bilan de ses apprentissages et analyser son niveau de développement de compétences pédagogiques au terme de la phase d'insertion professionnelle; se familiariser avec l'alternance intégrative de la phase II du BEP. Amorcer la transition vers la phase II du BEP.

Contenu : les compétences en enseignement, le fonctionnement de l'alternance d'activités de formation en milieu universitaire et de stages en milieu scolaire, les objectifs et le contenu des phases II, III, IV et V du programme de formation, les

rôles et responsabilités des intervenantes et intervenants impliqués dans ces phases, la constitution du carnet de route.

Préalables : IFP 100 et IFP 101 et IFP 102 et IFP 103

CFC 201 5 cr.

Conception et planification des situations d'apprentissage I

Objectifs : maîtriser l'ensemble des éléments devant être pris en compte dans la conception et la planification de diverses situations d'apprentissage. Distinguer la nature et les caractéristiques des situations d'apprentissage en considérant les connaissances et les compétences des élèves de même que le contenu des apprentissages visés. Concevoir et planifier des situations d'apprentissage inscrites dans la continuité des activités antérieures de formation et dans la complémentarité des activités à venir.

Contenu : analyse de l'ensemble des composantes constituant une situation d'apprentissage. Distinction des situations d'apprentissage compte tenu des objectifs visés et de leur positionnement dans le programme signifiant, ainsi que des principes relatifs à la motivation scolaire et au transfert des apprentissages.

CFC 202 2 cr.

Conception et planification des situations d'apprentissage II

Objectifs : concevoir et planifier diverses situations d'apprentissage qui démontrent la maîtrise de l'ensemble des éléments devant être pris en compte dans ces situations en les distinguant selon leurs caractéristiques et leur positionnement dans le programme de formation.

Contenu : la présente activité de type « formation pratique » est axée sur la mise en œuvre, dans un contexte de développement de compétences, des contenus abordés et des apprentissages réalisés au cours de l'activité CFC 201 *Conception et planification des situations d'apprentissage I*.

CFC 203 5 cr.

Pilotage et mise en œuvre des situations d'apprentissage I

Objectifs : maîtriser l'ensemble des éléments composant la gestion des situations d'apprentissage; distinguer ces éléments selon leur rôle dans la mise en œuvre des situations d'apprentissage : introduction, réalisation, intégration, évaluation; développer une variété de stratégies permettant de prendre en compte les caractéristiques cognitives, affectives et sociales des élèves et le parcours différencié de chacun en apprentissage.

Contenu : analyse de l'ensemble des composantes ayant trait à la gestion des situations d'apprentissage. Distinction entre les stratégies et les modalités d'enseignement selon les apprentissages visés, les caractéristiques des situations d'apprentissage et l'approche des élèves. Mise en perspective des situations d'apprentissage en référence aux principes relatifs à l'apprentissage signifiant, à la motivation scolaire et au transfert des apprentissages.

CFC 204 2 cr.

Pilotage et mise en œuvre des situations d'apprentissage II

Objectifs : mettre en œuvre et piloter diverses situations d'apprentissage qui démontrent la maîtrise de l'ensemble des éléments devant être pris en compte dans la gestion de ces situations en distinguant les stratégies et les modalités d'enseignement selon les apprentissages visés, les caractéristiques des élèves et le parcours différencié de chacun en apprentissage.

Contenu : la présente activité de type « formation pratique » est axée sur la concrétisation, dans un contexte de développement de compétences, des contenus abordés et des apprentissages réalisés au cours de l'activité CFC 203 *Pilotage et mise en œuvre des situations d'apprentissage I*.

CFC 205 5 cr.

Évaluation des apprentissages et des enseignements I

Objectifs : distinguer les diverses formes d'évaluation des apprentissages : formative, sommative, certificative; développer des outils et des scénarios d'évaluation des apprentissages tenant compte des apprentissages visés et de la nature de l'information devant être transmise aux élèves quant à leur parcours de formation.

Contenu : analyse des distinctions entre l'évaluation des apprentissages et l'évaluation des enseignements. Détermination des principes et des orientations différenciant l'évaluation formative, l'évaluation sommative et l'évaluation certificative. Élaboration d'outils d'évaluation appropriés considérant les apprentissages visés et la nature de l'information à transmettre aux élèves quant à leur parcours de formation.

CFC 206 2 cr.

Évaluation des apprentissages et des enseignements II

Objectifs : développer et mettre en œuvre diverses modalités d'évaluation des apprentissages qui démontrent la maîtrise des principes relatifs à l'évaluation formative et sommative des apprentissages; proposer quelques scénarios d'évaluation certificative des apprentissages.

Contenu : la présente activité de type « formation pratique » est axée sur la mise en œuvre, dans un contexte de développement de compétences, des contenus abordés et des apprentissages réalisés au cours de l'activité CFC 205 *Évaluation des apprentissages et des enseignements I*.

FDP

FDP 401-408 3 cr. ch.

Formation disciplinaire I à VIII

Objectifs : acquérir des connaissances professionnelles spécifiques et développer les moyens et outils didactiques propres. Contenu : à partir des besoins identifiés, élaborer un projet de perfectionnement professionnel dans l'industrie et le faire approuver par son conseiller ou sa conseillère en apprentissage; le réaliser et produire un document portant à la fois sur les aspects techniques, technologiques ou

scientifiques, ainsi que sur les méthodes et moyens pour l'enseignement.

FDP 409 2 cr.

Formation disciplinaire IX

Objectifs : acquérir des connaissances professionnelles spécifiques et développer les moyens et outils didactiques propres.

Contenu : à partir des besoins identifiés, élaborer un projet de perfectionnement professionnel dans l'industrie et le faire approuver par son conseiller ou sa conseillère en apprentissage; le réaliser et produire un document portant à la fois sur les aspects techniques, technologiques ou scientifiques, ainsi que sur les méthodes et moyens pour l'enseignement.

FDP 410 1 cr.

Formation disciplinaire X

Objectifs : acquérir des connaissances professionnelles spécifiques et développer les moyens et outils didactiques propres.

Contenu : à partir des besoins identifiés, élaborer un projet de perfectionnement professionnel dans l'industrie et le faire approuver par son conseiller ou sa conseillère en apprentissage; le réaliser et produire un document portant à la fois sur les aspects techniques, technologiques ou scientifiques, ainsi que sur les méthodes et moyens pour l'enseignement.

FIN

FIN 601 3 cr.

Bilan et prospective

Objectifs : réaliser une synthèse des connaissances acquises pendant les activités du programme en regard des compétences professionnelles attendues et planifier son cheminement futur de formation continue.

Contenu : analyse des acquis en fonction des besoins identifiés et de la planification de perfectionnement effectuée dans le cadre des activités du programme.

FPE

FPE 501 3 cr.

Formation pratique à l'enseignement I

Objectif : consolider ses compétences en enseignement par une mise en pratique d'activités spécifiques en formation professionnelle.

Contenu : approfondissement des compétences professionnelles d'enseignement en lien direct avec l'acte d'enseigner : conception et planification, pilotage et mise en œuvre et enfin, évaluation des situations d'apprentissage.

FPE 502 3 cr.

Formation pratique à l'enseignement II

Objectif : consolider ses compétences en enseignement par une mise en pratique d'activités spécifiques en formation professionnelle.

Contenu : approfondissement des compétences professionnelles d'enseignement en lien direct avec l'acte d'enseigner : conception et planification, pilotage et mise en œuvre et enfin, évaluation des situations d'apprentissage.

IFP**IFP 100** **1 cr.****Accueil et intégration**

Objectifs : se familiariser avec le dispositif de formation du programme et le fonctionnement universitaire; développer des compétences liées à l'analyse réflexive; s'engager dans son projet de formation.

Contenu : le fonctionnement de la structure universitaire; la structure du programme et le référentiel des douze compétences en enseignement; les autorisations d'enseigner; l'élaboration et l'utilisation du carnet de route; les exigences relatives à la maîtrise de la langue française; les rôles et responsabilités des intervenantes et intervenants impliqués dans le programme; le code de conduite de la personne stagiaire; l'analyse réflexive.

IFP 101 **3 cr.****Introduction à la profession enseignante**

Objectifs : vivre diverses situations en milieu scolaire afin de confronter ses représentations de la profession à la réalité de l'enseignement; s'initier, par des observations, aux tâches de l'enseignante ou de l'enseignant en formation professionnelle et aux conditions d'exercice de la profession; valider la pertinence de son choix professionnel.

Contenu : appropriation du programme de formation à l'enseignement professionnel, des conditions d'obtention du brevet d'enseignement et du référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante. Familiarisation avec l'organisation et les services du centre de formation professionnelle et de la commission scolaire. Découverte des caractéristiques et des conditions de vie des élèves dans le centre. Initiation aux droits, obligations, tâches et opérations de la personne enseignante. Initiation à l'analyse réflexive et à la navigation sur Internet.

IFP 102 **3 cr.****Planification en formation professionnelle**

Objectif : s'initier, au cours d'un stage en milieu scolaire, à la planification de l'enseignement d'un module dans un programme de formation professionnelle.

Contenu : appropriation du cadre général d'élaboration des programmes d'études en formation professionnelle. Familiarisation avec son secteur de formation. Utilisation des documents de programmation pédagogique. Exploration de diverses formules pédagogiques. Planification de situations d'enseignement-apprentissage. Conception d'un plan de cours et de plans de leçons. Production de matériel d'apprentissage.

Préalable : IFP 101

IFP 103 **3 cr.****Intervention en formation professionnelle**

Objectifs : planifier, concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage dans son domaine de spécialisation.

Contenu : étude du rôle de l'enseignante ou de l'enseignant au regard des différentes étapes de la leçon. Initiation aux techniques de préparation et de présentation d'un exposé oral. Exploration de divers moyens d'enseignement. Initiation à la gestion de classe et à l'encadrement des apprentissages. Élaboration et mise à l'essai d'interventions pédagogiques sous supervision. Réflexion sur les interventions et la planification réalisées. Développement d'un jugement critique par rapport à son enseignement. Bilan de l'insertion professionnelle et perspectives de développement des compétences.

Préalables : IFP 101 et IFP 102

PLE**PLE 515** **3 cr.****Perfectionnement en langue d'enseignement I**

Objectif : être en mesure de répondre aux exigences de compétence minimales en français écrit.

Contenu : révision des différents aspects de base de l'orthographe lexicale et grammaticale en vue du maniement correct de cet outil de communication.

PLE 516 **3 cr.****Perfectionnement en langue d'enseignement II**

Objectifs : enrichir et perfectionner sa compétence linguistique afin de mieux reconnaître les richesses et les subtilités de la langue française; il permettra de consolider les acquis de l'activité PLE 515 et d'effectuer une juste transition préparatoire à l'activité PLE 517.

Contenu : approfondissement des connaissances en français écrit, plus particulièrement en ce qui a trait à la syntaxe de la phrase, au processus de rédaction, à l'enrichissement du vocabulaire par la correction des anglicismes, des barbarismes et des impropriétés du lexique, et à l'approfondissement des questions relatives à la ponctuation dans un contexte de rédaction de textes à caractères argumentatif.

PLE 517 **3 cr.****Perfectionnement en langue d'enseignement III**

Objectif : être en mesure de répondre aux exigences particulières de la profession enseignante concernant la maîtrise de la langue française écrite.

Contenu : application des connaissances relatives à la construction de textes à caractère argumentatif (introduction, développement, conclusion), renforcement des compétences d'argumentation, approfondissement de différents aspects de la syntaxe (liens entre les paragraphes, respect du sujet, types de textes, ton et vocabulaire, cohérence et clarté, éléments de présentation, etc.) et repérage de plusieurs types d'erreurs (vocabulaire, erreurs syntaxiques, grammaticales et lexicales).

PPC**PPC 501-530** **3 cr. ch.****Perfectionnement professionnel collectif I à XXX**

Objectif : acquérir les connaissances spécialisées spécifiques de l'exercice de la profession enseignante dans un secteur de la formation professionnelle au secondaire.

Contenu : à partir des besoins identifiés par un collectif, fournir les connaissances et les moyens d'application en tant que professionnelle au professionnel de l'enseignement dans son secteur.

PPI**PPI 501-520** **3 cr. ch.****Perfectionnement professionnel individuel I à XX**

Objectifs : acquérir des connaissances professionnelles spécifiques et développer les moyens et outils didactiques propres.

Contenu : identification des besoins, élaboration d'un projet individuel de perfectionnement professionnel et approbation par son conseiller en apprentissage; réalisation du projet et production d'un document portant à la fois sur les aspects techniques, technologiques et scientifiques, ainsi que sur les méthodes et moyens pour l'enseignement.

PPI 521 **1 cr.****Perfectionnement professionnel individuel XXI**

Objectifs : acquérir des connaissances professionnelles spécifiques et développer les moyens et outils didactiques propres.

Contenu : identification des besoins, élaboration d'un projet individuel de perfectionnement professionnel et approbation par son conseiller en apprentissage; réalisation du projet et production d'un document portant à la fois sur les aspects techniques, technologiques et scientifiques, ainsi que sur les méthodes et moyens pour l'enseignement.

PPI 522 **2 cr.****Perfectionnement professionnel individuel XXII**

Objectifs : acquérir des connaissances professionnelles spécifiques et développer les moyens et outils didactiques propres.

Contenu : identification des besoins, élaboration d'un projet individuel de perfectionnement professionnel et approbation par son conseiller en apprentissage; réalisation du projet et production d'un document portant à la fois sur les aspects techniques, technologiques et scientifiques, ainsi que sur les méthodes et moyens pour l'enseignement.